



## **2025/79 ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION DE FONCTION À UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE**

**Le Maire de BÉGARD,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

**Vu** le 2<sup>e</sup> alinéa du chapitre I du titre 1<sup>er</sup> de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée ;

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Pauline BENECH, conseillère municipale de manière exceptionnelle ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Pauline BENECH conseillère municipale est déléguée pour remplir, le vendredi 11 juillet 2025, les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Madame Manon GUILLAUME avec Monsieur Florian, Jean-Philippe, Lucien POILBOUT, fixé en la mairie à 11h00.

**Article 2** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'ampliation et de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et à l'intéressée.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **7 JUIL. 2025**

L'accusé de réception le : **7 JUIL. 2025**

La publicité sur le site internet, à compter du : **8 JUIL. 2025**

*Acte original consultable au secrétariat général*

*Mairie de Bégard*

*Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD*

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

**Fait à Bégard, le 7 juillet  
2025**

Le Maire,  
Vincent CLECH



Notifié à l'intéressée le : 08/07/2025

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.